

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS3778

présenté par

M. Mathiasin, M. Serva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,
M. de Courson, M. Lenormand, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Saint-Huile,
M. Taupiac et Mme Youssouffa

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 1 à 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dispositions augmentant de deux ans l'ouverture des droits à retraite, passant de 62 à 64 ans, à raison de trois mois par génération, à compter des assurés nés le 1er septembre 1961.

En effet, cette mesure n'apparaît justifiée ni financièrement ni d'un point de vue de justice sociale.